

COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AU QUARTIER DU DEFENDS

Le 19 août 2015, Monsieur le Maire de la Commune de La Cadière d'Azur a prescrit la mise à l'enquête publique de la déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de La Cadière d'Azur pour la réalisation d'une opération de logements sociaux au quartier du Défends. L'intégralité de cet arrêté est consultable en Mairie.

Le programme consiste à construire une quarantaine de logements localifs sociaux sur un terrain actuellement situé dans la forêt communale et classé en zone naturelle (ND au POS) avec Espaces Boisés Classés. Le présent projet d'intérêt général vise à répondre en partie aux objectifs fixés par l'Etat s'élevant à 475 logements sociaux à réaliser à l'échéance 2025.

La présente enquête publique porte donc à la fois sur l'intérêt général du projet de construction de logements sociaux et sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols qui en est la conséquence. Il sera procédé à une enquête publique sur la déclaration de projet du Défends pour une durée de 33 jours consécutifs du lundi 14 septembre 2015 au vendredi 16 octobre 2015 inclus.

Monsieur NICOLAS Bertrand, a été désigné, le 17 juillet 2015, en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Madame Catherine BOYER, magistrat de permanence du Tribunal Administratif de Toulon.

Monsieur CHARNAUX André a été désigné, le 17 juillet 2015, en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant par Madame Catherine BOYER, magistrat de permanence du Tribunal Administratif de Toulon.

Le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la mairie annexe de La Cadière d'Azur (2^{ème} étage – service urbanisme) – Place Jean Jaurès 83740 LA CADIERE D'AZUR – pendant une durée de 33 jours consécutifs du lundi 14 septembre 2015 au vendredi 16 octobre 2015 inclus aux jours et heures suivants :

- Lundi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17H15.
- Mardi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17H15
- Mercredi de 8h00 à 12h30
- Jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17H15
- Vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17H15

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser :

- par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique :
Monsieur Le Commissaire Enquêteur
Enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de LA CADIERE D'AZUR pour la réalisation d'une opération de logements sociaux au quartier du Défends.
Mairie annexe – Service urbanisme - Place Jean Jaurès - 83740 LA CADIERE D'AZUR
- par écrit à l'adresse email suivante : defendsconcertation@lacadieredazur.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie Annexe de La Cadière d'Azur Place Jean Jaurès 83740 LA CADIERE D'AZUR (au 2^{ème} étage), les jours et heures suivants :

- Lundi 14 septembre 2015 de 8 heures à 12 heures
- Mardi 22 septembre 2015 de 14 heures à 17h15
- Mercredi 30 septembre 2015 de 8 heures à 12 heures
- Jeudi 8 octobre 2015 de 8 heures à 12 heures
- Vendredi 16 octobre 2015 de 14 heures à 17h15

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur Le Maire qui transmettra dans les 24 heures au Commissaire Enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public ou reçus en mairie.

Le Commissaire Enquêteur disposera, d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la Commune de la Cadière d'Azur, le dossier avec son rapport, et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée au préfet du département du Var et au président du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la Mairie – Service Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au 1^{er} titre de la loi du 17 juillet 1978.

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune de la Cadière d'Azur. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

L'avis d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site de la commune de LA CADIERE d'AZUR à l'adresse suivante www.lacadieredazur.fr

Le dossier d'enquête sera également consultable sur ce site pendant la durée de l'enquête publique.

A La Cadière d'Azur, le 21 août 2015
Le Maire
René JOURDAN

